

**Certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des
personnes habiles à voter**

**Règlement numéro 1119-2023 concernant une dépense et un emprunt de
3 500 000 \$ pour les travaux de prolongement des conduites d'égout sanitaire
et d'eau potable entre la rue de Soulanges et la rue André**

Je, Ève-Marie Préfontaine, greffière de la Ville de Bromont, certifie

- ☞ que le nombre de personnes habiles à voter sur le règlement
numéro 1119-2023 est de **9177**;
- ☞ que le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin
référendaire soit tenu est de **929**;
- ☞ que le nombre de demandes reçues est de **18**.

Je déclare

- que le règlement 1119-2023 est réputé avoir été approuvé par les
personnes habiles à voter;
- qu'un scrutin référendaire doit être tenu.

Ève-Marie Préfontaine, greffière

Date

(Article 555 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités)